



MOTO CLUB SPINALIEN

Correspondant: Mr Alain WYET 19, rue du lièvre 88190 GOLBEY

Tél/Fax: 03.29.34.01.94 Portable: 06.84.78.70.46



Association agréée par la préfecture des Vosges le 14 mai 1952 sous le n° 4675

EPINAL 30 juin et 1 juillet 2018

Règlement Particulier (conforme aux règlements en vigueur de F.F.M.)

- DATE / LIEU** : 30 juin et 1 juillet 2018 à EPINAL au lieu dit « Fort de la Voivre », route de Rambervillers 88000 JEUXEY.
- CIRCUIT** : **Longueur:** 1650m. **Largeur:** 6m mini. **Grille inversée:** 36m
- PARC PILOTES** : Des sacs poubelles seront distribués le matin au contrôle administratif, les pilotes sont tenus de ramener leurs détrit. Le port du casque est obligatoire lors de tout déplacement en moto dans le parc coureur que ce soit par un pilote ou un accompagnateur.
- CAPACITE** : Nationale, Homologué par la Préfecture des Vosges sous le N°: 286/2016.
- ENGAGEMENT** : Sur le site internet : engage-sports.com Pas de licence à la journée.
1 chèque de caution de 200 euros sera demandé pour le prêt du transpondeur lors du contrôle administratif.
- CORRESPONDANT** : A l'adresse du **secrétaire** du Moto Club Spalien; **Mr ALAIN WYET 19 rue du Lièvre 88190 GOLBEY. Tél : 03.29.34.01.94.**
- DROIT** : Conformément au règlement en vigueur (L.M.L.)
- VERIFICATION** : Contrôle Administratif et technique le samedi 30 juin de 9h00 à 18H00 et le dimanche 1 juillet à partir de 7h00
- ESSAIS** : Samedi et dimanche. Voir « **IMPRIME HORAIRE** ».
Les machines devront être équipées de plaques numérotées réglementaires.
- PARC FERME** : 10 minutes avant le départ de chaque manche.
- CLASSEMENT** : Conformément au règlement F.F.M. en vigueur.
- RECLAMATION** : Elle devra être adressée auprès du directeur de course, accompagné de 75 Euros qui lui seront remboursés si le bien-fondé de celle-ci est reconnu.
- ASSURANCE** : Souscrit auprès de la société LESTIENNE
- REMISE DES PRIX** : 18h30 sur le circuit.
- OFFICIELS** : Voir imprimé « **FICHE DE RENSEIGNEMENTS** » joint à ce règlement.
- PILOTES** : Une aire de lavage est mise à disposition. Le lavage des motos en dehors de cette aire est formellement interdite.

Rappel important : 1 véhicule par pilote.

Tapis environnemental obligatoire.

Licence panneuteur obligatoire pour rentrer dans la zone panneautage.

Licence mécanicien obligatoire pour rentrer sur la grille de départ.

3 bracelets seront délivrés à l'entrée des pilotes (1 bracelet pilote + 2 bracelets accompagnateurs). Obligation de porter ces bracelets au poignet pendant toute la durée de l'épreuve.

VISA LIGUE